



Berges de la Dordogne à la Bourboule le 05/05/07. Renouée du Japon brulée sur les berges.

Etat d'avancement Contrat de Rivière Haute Dordogne



Lit de la Dordogne le 06/03/07 au Pont Montel.



Pistes de ski au Mont Dore le 10/04/07





1- Etat d'avancement du contrat de Rivière

1.1- Thème 1 : Qualité des eaux

1.1.1- Assainissement des collectivités

Au niveau des études inscrites au programme d'actions :

MAITRE D'OUVRAGE	ACTIONS	ENGAGEE	TERMINEE
	Etude points noirs (diagnostic- détaillé-étude avant-projet) sur		
SIVOM de la Haute-	secteurs prioritaires identifiés en		
Dordogne	2001	oui	oui
	Poursuite étude points noirs sur		
	secteurs repérés en 2001 (le		
SIVOM de la Haute-	Mont Dore, la Bourboule et		
Dordogne	Murat le Quaire)	oui	oui
Commune Bagnols	SCA Bagnols	oui	non
Commune Saint-Sauves	SCA Saint-Sauves	oui	non
Commune Egliseneuve			
d'Entraigues	SCA Egliseneuve d'Entraigues	oui	non
Commune Champs-sur-			
Tarentaine	SCA Champs-sur-Tarentaine	oui	oui
Commune Le Claux	SCA Le Claux	oui	oui
Commune Saint-Amandin	SCA Saint-Amandin	oui	oui

<u>Point de blocage</u>: Seule la commune de Montgreleix (15) semble ne pas avoir engagé son étude de zonage d'assainissement. L'ensemble du territoire communal sera probablement classé en assainissement individuel.

Au niveau des réseaux d'assainissement inscrits au programme d'actions :

MAITRE D'OUVRAGE	ACTIONS	ENGAGEE	TERMINEE
SIVOM de la Haute-	Travaux suite à étude points noirs : amont Mont Dore	non	non
Dordogne Commune La Bourboule	Travaux suite à étude points noirs : La Bourboule (F. Renest, Fayolle, arrivée Murat)	non	non
	Travaux suite à étude points noirs : Mont Dore (eaux		
Commune du Mont-Dore	parasites) Travaux suite à étude points	non	non
Commune de Murat le Quaire	noirs : Murat le Quaire (eaux parasites, eaux pluviales)	non	non
SIVOM Haute-Dordogne	Travaux suite à étude points noirs : bassin d'orage	annulé	annulé
SIVOM Haute-Dordogne	Travaux sur la conduite aval Bourboule du collecteur syndical (réhabilitation ou remplacement)	non	non
Commune la Bourboule	Travaux Bvd Choussy (dessablement) et Clémenceau (eaux parasites) à La Bourboule	non	non
SIVOM Haute-Dordogne	Travaux conduite autour de Choussy (bassin d'orage) au Mont Dore	non	non
SIVOM Haute-Dordogne	Travaux conduite autour de Choussy (conduite + poste de refoulement)	non	non
Commune de La Bourboule	Etude diagnostique des réseaux communaux après réalisation des travaux: La Bourboule	non	non
Commune du Mont Dore	Etude diagnostique des réseaux communaux après réalisation des travaux: Le Mont Dore	non	non
Commune de Murat le Quaire	Etude diagnostique des réseaux communaux après réalisation des travaux: Murat le Quaire	non	non
Com com Pays d'Eygurande	Réhabilitation réseau Merlines et Eygurande	oui	oui
Commune Condat	Raccordement camping à la station de Condat	non	non
Commune Saint-Bonnet-de- Condat	Création réseau de collecte à Saint-Bonnet-de-Condat	non	non
Commune Bagnols	Travaux réseaux Bagnols	non	non
Commune Saint-Sauves	Travaux réseaux Saint-Sauves	non	non
Commune Messeix	Travaux réseaux Messeix	oui	non

MAITRE D'OUVRAGE	ACTIONS	ENGAGEE	TERMINEE
Commune Egliseneuve d'Entraigues	Travaux réseaux Egliseneuve d'Entraigues	non	non
Commune Picherande	Travaux réseaux Picherande	non	non
Commune Le Claux	Travaux réseaux Le Claux	non	non
Commune Saint-Amandin	Travaux réseaux Saint-Amandin	non	non
Commune Champs-sur- Tarentaine	Travaux réseaux Champs-sur- Tarentaine	non	non

Les zonages d'assainissement des communes de Bagnols et de St Sauves étant en cours de réalisation, il est normal que les travaux n'aient pas encore commencés.

Pour ce qui concerne la commune d'Egliseneuve d'Entraigues, aucun travaux ne pourra démarrer tant que son étude de zonage d'assainissement ne sera pas effectuée.

<u>Point de blocage</u>: Les programmes de travaux des collectivités inscrits dans les études de zonage d'assainissement et les diagnostics de réseaux ne sont pas mis en œuvre pour la plupart des collectivités. Cela concerne :

- Les communes du SIVOM Haute Dordogne dans le département du Puy de Dôme
- Les communes de Champs sur Tarentaine, de Picherande, de St Bonnet de Condat, St Amandin et Le Claux dans le département du Cantal.

Il est à noter que l'animation du contrat de rivière s'est attachée essentiellement durant cette année à conseiller les collectivités du SIVOM Haute Dordogne en animant et organisant 9 réunions (dont 1 journée de terrain avec la DDAF 63) de concertation avec les élus, les services techniques des collectivités, la Police de l'Eau, la DDAF, le Conseil Général du Puy de Dôme, le SATESE, les Agences de l'Eau, EPIDOR et les Thermes du Mont Dore et de la Bourboule. Malgré cette animation et les financements potentiels intéressant (70%), les travaux d'élimination des eaux claires parasites ne sont toujours pas lancés.

Au niveau des stations d'épuration inscrites au programme d'actions :

MAITRE D'OUVRAGE	ACTIONS	ENGAGEE	TERMINEE
	Réhabilitation station Merlines-		
Com com Pays d'Eygurande	Eygurande	oui	non
Commune Condat	Création station Condat	oui	non
Commune La Tour	Création station La Tour		
d'Auvergne	d'Auvergne	non	non
	Réhabilitation de la station		
	d'épuration SIVOM Haute		
	Dordogne : mise en place du		
	traitement de l'azote et mise aux		
SIVOM Haute-Dordogne	normes	oui	non
	Mise en place de		
	l'autosurveillance sur la STEP		
SIVOM Haute-Dordogne	SIVOM Haute Dordogne	oui	non
Commune Riom-ès-	Réhabilitation station Riom-ès-		
Montagnes	Montagnes	annulé	annulé

MAITRE D'OUVRAGE	ACTIONS	ENGAGEE	TERMINEE
Commune La Tour d'Auvergne	Réhabilitation station Camping municipal La Tour d'Auvergne	non	non
Commune Saint-Bonnet-de- Condat	Création station Saint-Bonnet- de-Condat	non	non
Commune Bagnols	Travaux station Bagnols	non	non
Commune Saint-Sauves	Travaux station Saint-Sauves	non	non
Commune Messeix	Travaux station Messeix	oui	non
Commune Egliseneuve d'Entraigues	Travaux station Egliseneuve d'Entraigues	non	non
Commune Picherande	Travaux station Picherande	oui	non
Commune Le Claux	Travaux station Le Claux	non	non
Commune Saint-Amandin	Travaux station Saint-Amandin	oui	non
Commune Champs-sur- Tarentaine	Travaux station Champs-sur- Tarentaine	non	non
Hôpital la Celette	Mise en conformité de la filière boue de la station de la Celette	oui	oui

Les zonages d'assainissement des communes de Bagnols et de St Sauves étant en cours de réalisation, il est normal que les travaux n'aient pas encore commencés. Pour ce qui concerne la commune d'Egliseneuve d'Entraigues, aucun travaux ne pourra démarrer tant que son étude de zonage d'assainissement ne sera pas effectuée.

Il est à noter que des collectivités non inscrites au programme d'actions du contrat de rivière ont lancé la réflexion sur l'amélioration de leur système d'assainissement : c'est le cas des communes de Riom es Montagne et de Chastreix avec la station de ski Chastreix-Sancy.

<u>Point de blocage</u>: Les réhabilitations ou les créations des stations d'épuration des communes de la Tour d'Auvergne, Le Claux, St Bonnet de Condat ne sont toujours pas mises en œuvre.

1.1.2- Gestion des effluents agricoles

MAITRE D'OUVRAGE	ACTIONS	ENGAGEE	TERMINEE
EPIDOR	Schéma directeur de gestion des effluents	oui	oui
Producteurs	Travaux consécutifs à l'étude	oui	non

Suite à l'étude diagnostic de la gestion des effluents fromagers sur le territoire du contrat de rivière, un programme d'actions a été envisagé sur 5 ans pour la réhabilitation des systèmes de traitement ou de valorisation des effluents de 100 producteurs fromagers pour un montant de 4 083 000 €. Il comprend la coordination du programme sur 5 ans, l'accompagnement des agriculteurs, la communication et les travaux de réhabilitation.



L'année 2006 a permis de monter le plan de financement prévisionnel du programme effluents fromagers en partenariat avec les financeurs : Région Auvergne, Agence de l'Eau Adour Garonne, Conseils Généraux du Cantal et du Puy de Dôme. Une demande de notification à l'Europe a été envoyée en novembre 2006 afin d'assurer des taux de financements exceptionnels au titre de la protection de l'environnement. Si l'accord de la Commission Européenne est donné durant l'été la mise en œuvre du programme pourrait débuter dès l'automne 2007.

1.1.3- Amélioration du traitement des laiteries

MAITRE D'OUVRAGE	ACTIONS	ENGAGEE	TERMINEE
Laiterie Walchly	Assainissement de la laiterie de Condat	oui	oui
Laiterie Dienne	Etude et travaux d'assainissement de la laiterie de Dienne	annulé	annulé
Laiterie Auvermont	Etude et Travaux d'assainissement de la la laiterie de Tauves	oui	non

L'animation du contrat de rivière a permis de mettre en place une concertation pour l'amélioration du système d'assainissement de la laiterie de Tauves. Ce groupe de travail comprenant, l'entreprise, EPIDOR, la Police de l'Eau, la DSV, l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la Région Auvergne, le Conseil Général du Puy de Dôme et le SATESE, s'est réuni deux fois depuis septembre 2006. La laiterie a retenu un bureau d'études pour engager un diagnostic et définir la filière de traitement à mettre en place. Une réunion de présentation du type de filière est prévue le 27 juin 2007.

1.1.4- Limitation de l'impact des étangs

MAITRE D'OUVRAGE	ACTIONS	ENGAGEE	TERMINEE
	Installation d'un moine sur l'étang de la Ramade (transformé en étude		
Commune de Giat	diagnostique préalable)	oui	non

Afin de résoudre les problèmes de qualité des eaux du plan d'eau de la Ramade et de son bassin versant, une étude diagnostique a démarré en été 2006 sous la maîtrise d'ouvrage de la commune de Giat en partenariat avec toutes les collectivités du territoire. Le bureau d'études retenu pour faire l'étude a réalisé les campagnes de terrain et trois réunions intermédiaires se sont déjà tenues. L'animation du contrat de rivière a permis d'aider la collectivité à suivre ce dossier et d'assurer l'échéancier prévu. Les propositions seront présentées à l'automne 2007.

1.1.5- Cas particulier du Lac de la Crégut (action supplémentaire)

Compte tenu des problèmes d'envasement et d'eutrophisation du lac de la Crégut, une étude diagnostique est menée sur le lac et son bassin versant naturel et artificiel (complexe hydroélectrique de la Haute Tarentaine géré par EDF) sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Sumène Artense (15). L'Université de Clermont Ferrand retenue pour réaliser l'étude a réalisé des prélèvements et analyses pendant 1 an de mars 2006 à mars 2007. La rédaction du rapport est en cours et il devrait être présenté au comité de pilotage durant l'automne 2007.

L'animation du contrat de rivière a contribué cette année à l'analyse technique du dossier afin d'assurer une cohérence dans les résultats et les propositions formulées.

1.1.6- Amélioration de la ressource en eau

MAITRE D'OUVRAGE	ACTIONS	ENGAGEE	TERMINEE
Commune Apchon	Etude diagnostic Apchon	Oui (secteur du Pays de Gentiane)	non
Commune Saint- Bonnet-de-Condat	Etude diagnostic Saint-Bonnet-de-Condat	Oui (secteur du Cézallier)	non
Commune Dienne	Etude diagnostic Dienne	Oui (secteur du Pays de Murat)	non
Commune Le Claux	Etude diagnostic Le Claux	oui (secteur du Pays de Gentiane)	non
Commune Cheylade	Etude diagnostic Cheylade	Oui (secteur du Pays de Gentiane)	non
Commune Saint- Hyppolyte	Etude diagnostic Saint-Hippolyte	Oui (secteur du Pays de Gentiane)	non
SIAEP de Lugarde- Marchastel	Etude diagnostic Lugarde	Oui (secteur du Pays de Gentiane)	non
SIAEP de Lugarde- Marchastel	Etude diagnostic Marchastel	Oui (secteur du Pays de Gentiane)	non
Commune Ségur-les- Villas	Etude diagnostic Ségur-les-Villas	Oui (secteur du Cézallier)	non
Commune Condat	Etude diagnostic Condat	non	non

Ces actions sont menées par la MAGE du Conseil Général du Cantal dans le cadre du défiterritorial AEP et du schéma directeur d'eau potable du département. Des plans locaux de production, de distribution et de gestion de l'AEP sont en cours de réalisation pour définir un programme pluriannuel et lancer des actions opérationnelles en mettant en place des moyens humains d'accompagnement et d'appui technique.

Il est important de noter que les communes de ST Saturnin et de Landeyrat se sont engagées aussi dans le secteur prioritaire du Pays de Gentiane et que celle de Lavigerie s'est engagée dans le secteur du Pays de Murat.



1.1.7- Suivi de la qualité des eaux

MAITRE D'OUVRAGE	ACTIONS	ENGAGEE	TERMINEE
EPIDOR	Evaluation des travaux d'assainissement année 1 et année 5	oui	non
EPIDOR	Mesure des apports en azote et en phosphore dans Bort-les-Orgues pendant 5 ans	oui	non

Le suivi de la qualité des eaux de la deuxième année du contrat a été réalisé en 2005 sous la maîtrise d'ouvrage d'EPIDOR et l'analyse a été effectuée durant l'été 2006. Le rapport a été diffusé aux partenaires financiers et il est téléchargeable sur le site internet d'EPIDOR, <u>www.eptb-dordogne.fr</u> dans la rubrique ACTIONS, page Contrat de rivière Haute Dordogne. La qualité des eaux du territoire se dégrade. Les apports en azote et en phosphore proviennent majoritairement de la Rhue et du Chavanon et dans une moindre mesure de la Dordogne. Il apparaît donc prioritaire de concentrer les actions au niveau des bassins versants de la Rhue et du Chavanon.

Le suivi de la qualité des eaux de la troisième année a été réalisé en 2006 et l'analyse est en cours.

Le suivi de la qualité des eaux de la quatrième année, 2007, a débuté par deux premières campagnes le 28 mars et le 30 mai 2007. Seules des mesures sur les apports en azote et en phosphore dans la retenue de Bort les Orgues sont prévues : 6 campagnes de prélèvements sont en cours de réalisation sur 4 stations de mesures situées sur le Chavanon (Gare de Savennes), sur la Dordogne (pont de Chalameyroux), la Tialle (pont de la Pradelle) et la Rhue (pont des Faux Monnayeurs).

1.1.8- Commission Qualité des Eaux

La commission qualité des eaux ne s'est pas réunie cette année.

Néanmoins un comité restreint s'est réuni conformément à la demande du comité de rivière du 30 juin 2006 pour préparer une journée d'information sur l'assainissement collectif. Le groupe de travail se compose des MISE, Conseil Généraux, et SATESE des 4 départements, Cantal, Creuse, Corrèze et Puy de Dôme, ainsi que des Agences de l'Eau Adour Garonne, et Loire Bretagne, d'EPIDOR et des DIREN Auvergne et Limousin. Cette journée aura lieu le 30 octobre 2007 et elle est organisée pour toutes les collectivités du territoire, communes et communautés de communes.

1.2- Thème 2 : Dynamique fluviale

1.2.1- Stabilisation du profil en long de la Haute Dordogne, restauration des berges, gestion des atterrissements et des inondations

MAITRE D'OUVRAGE	ACTIONS	ENGAGEE	TERMINEE
	Retrait de ruines encombrant le lit - Mont- Dore	oui	non
	Construction de 5 seuils semi dénoyés - Mont-Dore	oui	non
SIVOM Haute Dordogne	Restauration de protections longitudinales - Mont-Dore (1 300 m)	oui	non
	Traitement d'affouillement de 2 ponts - Mont-Dore	oui	non
	Construction de 32 seuils noyés - La Bourboule	oui	non
	Restauration de protections longitudinales - La Bourboule (2 505 m)	oui	non
	Traitement d'affouillements d'un pont et d'un seuil - La Bourboule	oui	non
	Entretien et suivi pluriannuel des atterrissements (550 m)	oui	non

Le SIVOM Haute Dordogne a déposé à l'enquête publique, du 14 au 30 avril 2007, une DIG (déclaration d'intérêt général) pour la mise en œuvre d'un programme global d'intervention sur la Dordogne sur 5 ans. Afin de lancer la première tranche de travaux en 2007, des dossiers d'autorisation ont été réalisés par un bureau d'études. Le dossier d'autorisation de la première tranche de travaux sur le Mont Dore a été déposé à l'enquête publique en avril 2007. La collectivité attend l'avis de la Préfecture pour lancer les travaux. Le dossier d'autorisation pour la Bourboule, plus complexe avec les problèmes d'inondations du secteur, est en cours de finalisation.

L'animation du contrat de rivière a permis d'aider la collectivité à réaliser le cahier des charges pour consulter les bureaux d'études, à monter le dossier de demande de financement, à suivre et analyser les études.

1.2.2- Gestion des débits des retenues de la Haute Dordogne

MAITRE D'OUVRAGE	ACTIONS	ENGAGEE	TERMINEE
EDF	Etude d'impact pour l'augmentation du débit réservé de l'Eau Verte	oui	non

L'étude du passage anticipé du débit réservé du 1/40^{ème} du module au 1/10^{ème} du module sur le barrage de l'Eau Verte et de Brumessanges est lancée depuis le 28 mars 2006.



L'opportunité de la mise en place ou non d'une passe à poisson sur le barrage de Brumessanges est étudiée. Une première partie du terrain a été réalisée en septembre 2006 mais compte tenu des crues hivernales, la deuxième partie de terrain n'a pu être menée au printemps. La fin de l'étude est normalement prévue pour cet automne.

1.2.3- Cas particulier des barrages de la Bourboule et de St Sauves

Des anomalies ont été constatées au niveau de la station hydrométrique de la station de St Sauves, du à des variations du niveau d'eau provoquées par le fonctionnement des barrages de St Sauves et de la Bourboule. Un courrier a été envoyé au Préfet du Puy de Dôme pour demander des précisions sur ces phénomènes en novembre 2006. EDF explique qu'ils ne fonctionnent pas par éclusées (pas de fonctionnement énergétique) et qu'ils respectent le règlement d'eau, et que ce règlement d'eau n'impose pas de fonctionner au fil de l'eau. Le problème c'est que ces variations d'eau génèrent des variations du niveau d'eau et donc des impacts sur le milieu (au niveau des frayères notamment). Une modification des équipements des barrages est donc nécessaire pour limiter ces impacts.

Un arrêté préfectoral concernant les modalités de réalisation des chasses hydrauliques de la Bourboule est en cours de révision. EPIDOR et le contrat de rivière ont remis un avis en janvier et février 2007 en demandant une réduction des impacts liés aux éclusées et une gestion des sédiments des retenues liée à l'exploitation des ouvrages (rappel des risques d'inondations sur la ville de la Bourboule et de la nécessité de curer la totalité de la retenue ou voir de rediscuter de la suppression du barrage).

1.2.4- Cas particulier du projet de centrale hydroélectrique sur la Santoire

La création d'une centrale hydroélectrique est prévue sur la Santoire au niveau de la commune de St Bonnet de Condat. Le Comité de rivière avait envoyé un courrier au Préfet du Cantal le 26 novembre 2004 pour alerter de l'incompatibilité de ce projet avec la sensibilité de la vallée de la Santoire et les objectifs de préservation et de restauration du milieu naturel du contrat de rivière. Malgré cette alerte et les avis défavorables de différents partenaires comme EPIDOR, l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la MISE du Cantal, la DIREN Auvergne, la Fédération de Pêche du Cantal, dénonçant notamment l'incompatibilité du projet vis-à-vis des objectifs de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau, la demande de la Société JOUVAL a été déposée à enquête publique du 28 février au 27 mars 2007. Compte tenu des enjeux du territoire, le Comité de Rivière Haute Dordogne a formulé un avis défavorable au projet par courrier du 21 mars 2007 envoyé au commissaire enquêteur. A ce jour, l'avis du commissaire enquêteur n'a pas encore été diffusé par la Préfecture du Cantal.

1.2.5- Commission Dynamique Fluviale

La commission dynamique fluviale s'est réunie le 3 mai 2007 pour travailler sur le thème de l'hydroélectricité. Elle a été élargie en invitant des acteurs supplémentaires comme la SHEM, le Groupement des producteurs autonomes et des collectivités concernées par des ouvrages hydroélectriques, existants ou en projet comme par exemple les communes de St Bonnet de Condat et de Bort les Orgues.

Le bilan de l'hydroélectricité sur le bassin versant de l'amont de la Dordogne a été présenté, un débat s'est lancé autour des problématiques rencontrées et des propositions ont été formulées pour être exposées au comité de rivière du 21 juin 2007.

1.3- Thème 3 : Espèces et milieux

1.3.1- Gestion et valorisation des cours d'eau et des paysages

Axe 1 : Réhabilitation et entretien de la végétation des berges

MAITRE D'OUVRAGE	ACTIONS	ENGAGEE	TERMINEE
SIVOM Haute Dordogne	Elimination de la Renouée du Japon au Mont-Dore et La Bourboule + revégétalisation	oui	non
Com Com Sancy-Artense	Entretien ou restauration cours d'eau communauté de communes Sancy-Artense	oui	non
Com Com Pays de Gentiane	Entretien ou restauration cours d'eau communauté de communes Pays de Gentiane	oui	non
Com Com Sumène- Artense	Entretien cours d'eau communauté de communes Sumène-Artense	non	non
SIAEP de Bort-les-Orgues	Restauration des berges du Lys (TRAVAUX EFFECTUES sur une partie uniquement)	oui	non
SIAEP Bort-les-Orgues	Pose d'abreuvoirs le long du Lys	non	non

Afin d'aider les collectivités de l'amont de la Dordogne à améliorer la gestion de leurs cours d'eau, une réunion de concertation a été préparée et animée par le contrat de rivière en partenariat avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne et les communautés de communes Sancy Artense, Sioulet Chavanon, Sumène Artense, Pays de Gentiane et le SIVOM Haute Dordogne.

Sur l'amont de la Dordogne la gestion des cours d'eau du territoire nécessite un entretien léger des cours d'eau et beaucoup de contacts avec les différents acteurs du territoire pour les sensibiliser sur les bonnes pratiques en matière d'assainissement, d'agriculture, d'entretien des rivière... Afin de pallier aux coûts de fonctionnement d'un technicien rivière, une mutualisation a été envisagée et a fait l'objet de la réunion de concertation du 7 novembre 2006.

Malgré de nombreuses discussions et rencontres, cette action de mutualisation d'un technicien rivière n'a pas encore été mise en place.

<u>Point de blocage 1</u>: La Communauté de communes Pays de Gentiane a réalisé les travaux de restauration des cours d'eau de son territoire de 1994 jusqu'en 2002, mais elle n'a pas engagé de suivi et d'entretien des cours d'eau. Elle a supprimé sa compétence rivière en 2006. Elle n'envisage donc plus de mener l'action d'entretien de ces cours d'eau.

<u>Point de blocage 2</u>: La Communauté de communes Sumène Artense possède déjà un technicien rivière qui intervient actuellement sur d'autres missions pour la collectivité. Elle envisage de relancer prochainement la mission initiale de technicien rivière et n'est donc pas intéressée par une mutualisation.



<u>Point de blocage 3</u>: Les communautés de Communes Sancy Artense et Sioulet Chavanon envisagent un regroupement avec le SIVOM Haute Dordogne pour mutualiser un technicien rivière et se répartir les coûts de fonctionnement. Le SIVOM Haute Dordogne n'ayant pas d'obligation au niveau de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, préfère attendre 2008 pour prendre une décision (date à partir de laquelle son territoire passera sur l'Agence de l'Eau Adour Garonne et où un technicien rivière deviendra obligatoire pour obtenir des aides financières).

Axe 2 : Gestion et mise en valeur paysagère des cours d'eau

MAITRE D'OUVRAGE	ACTIONS	ENGAGEE	TERMINEE
SIVOM Haute Dordogne	Retrait du matériel EDF abandonné sur La Bourboule	non	non
Com Com Pays Gentiane	Résorption de la décharge de Riom-ès- Montagnes - (ETUDE EFFECTUEE)	oui	oui
Com Com Pays Gentiane	Résorption de la décharge de Riom-ès- Montagnes - travaux	oui	oui
Com Com Pays Gentiane	Résorption de la décharge de la cascade du Sartre - étude	non	non
Com Com Pays Gentiane	Résorption de la décharge de la cascade du Sartre - travaux	non	non
Com Com Pays d'Eygurande	Réhabilitation de la décharge de Merlines (travaux effectués en 2001)	oui	oui
A définir	Etude de systèmes de collecte des déchets flottants sur les barrages	non	non

Tous les dépôts sauvages, c'est-à-dire les sites non exploités, doivent être supprimés (circulaire du 23 février 2004).

<u>Point de blocage 1</u>: La décharge de la Cascade du Sartre sur la commune de Cheylade n'a pas été réhabilitée. La compétence déchet de cette collectivité ayant été transférée à la Communauté de Communes Pays de Gentiane, des contacts ont été pris en 2005 et 2006 pour engager cette action, mais ils n'ont pas abouti.

<u>Point de blocage 2</u>: Il existe des décharges sauvages sur l'amont de la Dordogne, non inscrites au programme d'actions du contrat de rivière, mais posant problème. C'est le cas notamment de décharges sauvages (déchets inertes type remblais) sur la commune de la Bourboule (entre la station d'épuration du SIVOM Haute Dordogne et le barrage de la Bourboule) et sur la commune du Mont Dore.

Il existait des décharges non autorisées sur le territoire du contrat de rivière qui nécessitaient une régularisation (circulaire du 23 février 2004). C'est le cas des décharges communales de

- Condat (15) : elle a été fermée et réhabilitée en 2005 par la commune de Condat (nettoyage de surface, réalisation de pallier et recouvrement par de la terre végétale),
- St Genes Champespe (63): nous n'avons pas d'information sur sa réhabilitation.

<u>Point de blocage</u> : A ce jour il semblerait que la régularisation de la décharge de St Genes Champespe ne soit pas engagée.

1.3.2- Gestion des espèces et milieux remarquables

Axe 1: Gestion piscicole

MAITRE D'OUVRACE	ACTIONS	ENGAGEE	TERMINEE
MAITRE D'OUVRAGE	ACTIONS	ENGAGEE	IERWINEE
Privé ou fédé pêche 15	Aménagement de la microcentrale de Champs-sur-Tarentaine (Tarentaine)	oui	oui
EDF	Aménagement du barrage de Brumessange (Tarentaine) (action associée à l'étude du débit réservé de l'Eau Verte)	oui	non
SIVOM Haute Dordogne	Aménagement du seuil des tennis (Dordogne) – Mont Dore	oui	non
CG63	Aménagement du seuil de l'avenue de la libération (Dordogne)	oui	non
CG63	Aménagement du seuil de l'école (Dordogne)	oui	non
Privé ou AAPPMA	Aménagement du seuil des marais (Rau de l'Enfer)	oui	non
SIVOM Haute Dordogne	Aménagement du seuil du Cliergues (Rau de Cliergues) – La Bourboule	oui	non
SIVOM Haute-Dordogne	Aménagement du seuil du jardin d'enfant (Dordogne)	oui	non
SIVOM Haute Dordogne	Aménagement du seuil du pont du marché (Dordogne)- La Bourboule	oui	non
SIVOM Haute Dordogne	Aménagement du seuil du Vendeix (Rau du Vendeix) - La Bourboule	oui	non
AAPPMA?	Aménagement du seuil des Plantades (Rau des Plantades)	non	non
AAPPMA?	Aménagement du seuil voie de chemin de fer (Clidane)	non	non
CG63	Aménagement du seuil du pont de la D987 (Clidane)	non	non
Privé ou fédé pêche 63	Aménagement du seuil du moulin de Sainte-Elisabeth (Burande)		non
Privé ou fédé pêche 19	Aménagement de la digue du moulin des plaines (Lys)	non	non

L'aménagement des seuils situés sur les communes du Mont Dore et de la Bourboule est intégré dans l'action de stabilisation du profil en long de la rivière Dordogne avec la restauration de ses berges et de son lit.

Axe 2 : Préservation des milieux remarquables

MAITRE D'OUVRAGE	TRE D'OUVRAGE ACTIONS			
Parc des Volcans d'Auvergne	Cartographie des zones humides d'une partie de l'Artense	oui	oui	
EPIDOR	Information des propriétaires	non	non	
CG63, CG15, CEPA	Acquisition de terrains milieux remarquables	non	non	
CG19	Etude définition outils de gestion 19	oui	oui	

Le CEPA assure actuellement une mission d'Assistance technique pour l'Agence de l'Eau Adour Garonne (réseau SAGNE). Deux sites sont situés sur le territoire du contrat de rivière :

- la **zone militaire de Bourg Lastic** (63), une convention d'usage pour la délégation de la gestion des zones humides est en cours par le CEPA.
- l'**Artense** (15), avec deux zones d'étude : le Tact et la Pignolle où deux propriétaires ont adhérés au plan de gestion établi par le CEPA.

EPIDOR a engagé une réflexion avec tous les conservatoires régionaux des espaces naturels du bassin versant dont le CEPA et le CREN Limousin pour définir une stratégie d'actions pour la préservation des milieux remarquables et des zones humides. Cette réflexion devrait permettre d'aboutir au lancement des actions d'information des propriétaires et l'acquisition éventuelle de terrain dans le courant 2008.

1.3.3- Commission Espèces et Milieux

La commission espèces et milieux ne s'est pas réunie cette année.

1.4- Thème 4: Mise en valeur touristique

1.4.1- Valorisation du patrimoine existant

MAITRE D'OUVRAGE	ACTIONS	ENGAGEE	TERMINEE
Commune Mont-Dore	Aménagement des sources de la Dordogne	oui	non
EPIDOR. et commune du Mont-Dore	Réalisation d'un sentier d'interprétation des sources de la Dordogne	oui	non
Commune du Mont-Dore / CG63	Habillage des buses et des ponts jusqu'à la D101	non	non
Commune du Mont-Dore / CG63	Restauration ponts et balustrades du Mont-Dore	non	non
Commune de Riom-ès- Montagnes	1 , 3		oui
CG63	Végétalisation du pont d'Arpiat	non	non
Commune Le Claux	Valorisation des étangs du Claux		non
Com Com Sancy-Artense	Réhabilitation d'un sentier le long de la Mortagne	non	non
Communes de Bort-les- Orgues et Vebret	·		non
Commune Avèze	Dégagement d'un point de vue sur les Gorges d'Avèze	non	non

L'animation du contrat de rivière s'est essentiellement concentrée sur la réhabilitation des sources de la Dordogne et la valorisation de la rivière Dordogne par des itinérances douces des sources jusqu'à Bort les Orgues. La valorisation de la rivière Dordogne permettra de créer un lien entre les territoires et de compléter le projet véloroute sur l'axe Dordogne, des sources à l'estuaire de la Gironde, déjà engagé sur la basse et moyenne Dordogne.

Point de blocage: Le projet d'aménagement des sources de la Dordogne est bloqué depuis plus d'un an. L'étude définissant le projet a été finalisé en juin 2006, mais l'indécision sur la maîtrise d'ouvrage des travaux a décalé d'autant la mise en œuvre du projet (maîtrise d'ouvrage Communauté de Communes Sancy ou commune du Mont Dore). Le coût de l'opération est estimé entre 500 000 € (uniquement les sources) à 900 000 € (avec un sentier de découverte le long de la Dordogne). Sachant que selon la maîtrise d'ouvrage de l'opération, les aides financières auraient pu être différentes et sachant que cette action n'a pas été inscrite par les collectivités, ni dans le projet de territoire de la Communauté de Communes, ni dans le Contrat de Projet Etat Région, la commune du Mont Dore se retrouve maintenant seule à assumer plus de la moitié des investissements. Les financements prévus au programme d'action signé en 2003 pour un montant de 91 000€ sont : 20% de la Région Auvergne, 20% du Conseil Général du Puy de Dôme, 40% de l'Etat et 20% d'autofinancement par la commune du Mont Dore). Donc pour avancer sur ce dossier, il est nécessaire de :

- soit refaire le projet pour un montant financier maximal de 91 000€,
- soit augmenter les aides financières de la Région Auvergne et du Conseil Général du Puy de Dôme (ceci semble nécessiter une inscription du projet à la charte du

Pays du Grand Sancy et au projet de territoire de la Communauté de Communes du Sancy),

- soit trouver d'autres aides financières telles que LEADER4 et le Contrat de Massif.

1.4.2- Créations paysagères et touristiques

MAITRE D'OUVRAGE	ACTIONS	ENGAGEE	TERMINEE		
Communes Mont-Dore et La Bourboule	Sentier de randonnée de la source aux sources	oui	non		
Association des cantons d'Ussel (n'existe plus)	Sentier de randonnée le long du Chavanon	non	non		
Association des gorges de la Dordogne	Sentier de rive le long de la retenue de Bort-les-Orgues	non	non		
Com Com Sioulet - Chavanon	Com Com Sioulet - Mise en place d'une maison de				
Fédé Pêche 63	Développement de l'activité pêche en 63	oui	oui		
Com Com Pays de Gentiane	Parcours de pêche à la mouche à Riomès-Montagnes	non	non		
Commune Dienne	Restauration du moulin de Drills	oui	non		
Com Com Pays de Gentiane	Parcours de randonnées thématiques Pays de Gentiane	non	non		
Aménagement d'un point de mise à l'eau à Saint-Sauves pour le canoë		non	non		
Commune Avèze	Signalétique pour le canoë à Avèze	non	non		

<u>Point de blocage</u>: Un projet d'aménagement d'un sentier de randonnée des sources de la Dordogne aux sources (entre le Mont Dore et la Bourboule) a été établi sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Sancy, sous forme de scénobalade. Compte tenu du coût trop élevé de ce projet et compte tenu de la suppression de cette compétence par la communauté de communes, cette action est arrêtée et revient maintenant à la charge des communes du Mont Dore et de la Bourboule.

1.4.3- Valorisation des Gorges d'Avèze (action supplémentaire)

Le programme d'actions du contrat de rivière prévoyant des actions ponctuelles dans les Gorges d'Avèze et compte tenu de la volonté des collectivités du territoire à valoriser les Gorges d'Avèze tout en préservant ce site exceptionnel, les Communautés de Communes Sancy Artense et Sioulet Chavanon souhaitent travailler ensemble pour établir un diagnostic touristique et environnemental sur les Gorges d'Avèze. Ce diagnostic définira des propositions de valorisation cohérentes et respectueuses de l'environnement. Sancy Artense Communauté a déjà inscrit cette étude dans son projet de territoire pour 2008. L'animation du contrat de rivière a permis de rédiger une proposition de cahier des charges pour l'encadrement d'un stagiaire par les collectivités.

1.4.4- Valorisation de la retenue de Bort les Orgues (action supplémentaire)

Conformément au dernier comité de rivière du 30 juin 2006, le diagnostic réalisé en 2006 sur la mise en valeur touristique de la retenue de Bort les Orgues a été présenté aux élus du territoire. Une journée de concertation, organisée par le contrat de rivière, a permis le 14 novembre 2006 d'expliquer l'opportunité d'une création d'itinérance douce autour de

la retenue de Bort les Orgues. Cette itinérance peut être un élément fédérateur des acteurs et des territoires interdépartementaux et interrégionaux, une façon de générer l'attractivité du territoire tout en étant respectueux de l'environnement.

Les élus ont semblé vouloir se mobiliser et ont promis de se réunir avec le Syndicat Val Bort en début d'année 2007 pour travailler sur ce projet.

Afin d'aider à rendre opérationnel ce diagnostic, un avant projet doit être réalisé en amont. L'animation du contrat de rivière a rédigé une proposition de cahier des charges qui a été présenté le 15 mars 2007 à la commune de Bort les Orgues.

1.4.5- Commission Paysage et développement touristique

La commission paysage et développement touristique ne s'est pas réunie cette année.

1.5- Thème 5: Le suivi et l'animation

MAITRE D'OUVRAGE	ACTIONS	ENGAGEE	TERMINEE
EPIDOR	Mise en place d'un animateur	oui	non
EPIDOR	Outils informatiques et mises à jour	oui	non
EPIDOR	Actions de communication et de sensibilisation	oui	non
EPIDOR	Edition de bulletins de liaison du Comité de rivière	oui	non

1.5.1- Sensibilisation et éducation à l'environnement

Afin de mettre en réseau les acteurs et les actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement à l'échelle du territoire du contrat de rivière, un groupe de travail constitué des principaux acteurs du territoire s'est réuni le 20 juin 2006 et le 9 février 2007. Les actions validées par le comité de rivière du 30 juin 2006 sont en cours de mise en place :

- une journée de formation pour les enseignants du territoire est proposée le 17 octobre 2007 et est organisée par l'IUFM de Clermont Ferrand au Lycée de Mauriac (15)
- un annuaire des acteurs a été réalisé par l'association Entre Autre et sera distribué aux enseignants lors de cette journée
- la rédaction d'un programme d'actions a débuté et sera travaillé avec le groupe de travail à l'automne 2007
- un évènementiel « Remue Ménage sur la Dordogne » a été organisé par l'Association Remue Ménage basée à la Bourboule, en partenariat avec EPIDOR et trois collectivités du territoire, le SIVOM Haute Dordogne (le 4 et 5 mai 2007), Sancy Artense Communauté (le 11 mai 2007) et la commune de Champs sur Tarentaine (le 26 avril 2007).

1.5.2- Communication autour du contrat de Rivière

* Lettre du Comité de Rivière :

La lettre n°4 est réalisée et sera diffusée courant juin 2007 en 4000 exemplaires à toutes les communes et à tous les partenaires du Contrat de Rivière Haute-Dordogne.

Les lettres 1, 2 et 3 sont téléchargeables sur le site INTERNET d'EPIDOR :

www.eptb-dordogne.fr

* Manifestations :

Le Contrat de Rivière Haute Dordogne a été sollicité par différents partenaires du territoire pour sensibiliser et expliquer le bassin versant de la Dordogne, ses usages, l'outil contrat de rivière sur la Haute Dordogne dans le cadre de 5 manifestations :

- **Forum Eau** de la Région Limousin le 12 et 13 octobre 2007 (intervention dans un atelier d'une vingtaine de personnes),
- Rencontre des Présidents et Animateurs des contrats de rivière et SAGE du bassin Adour Garonne le 27 février 2007 par l'Agence de l'Eau Adour Garonne (une trentaine de personnes),
- Intervention au **Lycée de Mauriac** le 13 et 14 mars 2007 (50 élèves de première et 20 étudiants de BTS),
- Cours d'Eau d'H2O le 19 et 20 avril 2007 par l'Association H2O (3000 élèves, primaires, collégiens et lycéens),
- Remue Ménage sur la Dordogne 2007 le 4 et 5 mai 2007 par SIVOM Haute Dordogne et le 11 mai 2007 par Sancy Artense Communauté (300 scolaires et 15 adultes),
- Aqua Bort Challenge par la Fédération de Pêche de la Corrèze le 2 et 3 juin 2007 (2 500 personnes).

1.5.3- Site INTERNET

Une page sur le contrat de rivière Haute Dordogne est en ligne sur le site INTERNET d'EPIDOR depuis juin 2004 : www.eptb-dordogne.fr dans la rubrique « ACTIONS ». Le dossier définitif, l'atlas, la liste des communes et tous les documents d'information, etc... sont téléchargeables à partir de ce site. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques afin de faire évoluer le site.

1.5.4- Permanence du contrat de rivière en mairie du Mont Dore (63)

La permanence en mairie du Mont-Dore est effective depuis février 2004 tous les premiers mardi de chaque mois.

Les horaires d'ouverture sont : 10h-12h et 14h-16h

sur RDV le matin et libre l'après-midi

Le bilan est :

2006	juillet	août	sept	oct	nov	déc
Nombre de						
permanence	1	1	1	1	1	1
Nombre de rencontre lors des permanences	2	2	1	2	5	4

2007	janv	févr	mars	avril	mai	juin
Nombre de						•
permanence	1	1	1	1	0	1
Nombre de rencontre lors des permanences	2	3	2	5	0	2

1.5.5- Animation du contrat de Rivière

La répartition des tenues de réunions sur l'année 4 du contrat de rivière (juin 2006 à juin 2007) est la suivante :

Thème		Qualité des eaux	Quantité d'eau	Espèces et Milieux	Mise en valeur Touristique	Animation	Total
Nombre d réunion	le	43	8	13	19	26	109

La répartition de ces tenues de réunions varie selon les thèmes abordés du contrat de rivière. Le volet le plus concerné est l'amélioration de la qualité de l'eau.

2 - Bilan financier du Contrat de Rivière Haute Dordogne

Globalement de juin 2003 à juin 2007, après 4 ans d'animation de contrat de rivière :

- 55 actions sont en cours.
- 16 actions sont terminées (dont 8 étaient déjà terminées en année 1 car elles étaient déjà engagées avant la mise en œuvre du programme d'actions).

Le bilan financier est:

Thème	total prévisionnel pour les 5 années du contrat (K€HT)	total réalisé fin juin 2007 (K€HT)	Taux d'engagement (%)	Total restant (K€HT)
Amélioration de la qualité des eaux	11 624	8 945	77 (augmentation de 3% en 1 an)	2 679
Dynamique fluviale	734	170	23 (augmentation de 17% en 1 an)	594
Espèces et milieux	1805	197	11 (augmentation de 6% en 1 an)	1608
Mise en valeur touristique	980	263	27 (stagnation)	717
Suivi et animation	206	230	112 (augmentation normale de l'animation)	-24
TOTAL	15 349	9 806	64	5 543

Thème 1 : Qualité des eaux

Sur un programme initial de 15 349 K \in , 8 945 K \in ont été réellement engagés soit un taux de réalisation pour ce thème de 77 % pour les années 1, 2,3 et 4. On constate une faible augmentation des actions engagées et réalisées (74% en année 3).

Thème 2 : Dynamique fluviale

Sur un programme initial de 734 K€, 170 K€ ont été réellement engagés soit un taux de réalisation de 23 % pour les années 1, 2, 3 et 4. La forte augmentation d'actions engagées dans ce volet est due aux projets d'aménagements de restauration des berges et du lit de la rivière Dordogne au niveau des communes du Mont Dore et de la Bourboule (6% en année 3).

Thème 3 : Espèces et milieux

Sur un programme initial de 1 805 K€, 197 K€ ont été réellement engagés soit un taux de réalisation de 11 % pour les années 1, 2, 3 et 4. On constate une faible augmentation des actions engagées et réalisées (5% en année 3).

Thème 4 : Mise en valeur touristique

Sur un programme initial de 980 K€, 263 K€ ont été engagés soit un taux de réalisation de 27 % pour les années 1, 2, 3 et 4. Aucune action supplémentaire n'a été engagée en plus par rapport à l'année dernière, ce qui est étonnant étant donné que la valorisation des cours d'eau est un atout des collectivités pour développer l'attractivité de leur territoire (27% en année 3).

Thème 5 : Suivi et animation du Contrat de Rivière

Sur un programme initialement prévu de 206 K€, 230 K€ ont été engagés soit un taux de réalisation de 112 % pour les années 1, 2, 3 et 4.

Le taux global d'engagement financier des actions est de 64 % à la fin juin 2007. 9 806 000 € sont engagés par rapport aux 15 349 000 € programmés en juin 2003. Il reste donc 5 543 000 € à investir sur le programme prévu pour reconquérir la qualité de l'eau sur le territoire, améliorer la gestion des cours d'eau, préserver le patrimoine exceptionnel des espèces et des milieux et développer la mise en valeur touristique du territoire.

On constate une faible augmentation des actions engagées, très peu d'actions qui se terminent et aucune action engagée de manière supplémentaire dans le volet mise en valeur touristique. Seul le volet dynamique fluviale augmente significativement par la mise en œuvre des actions de restauration des berges et du lit de la rivière Dordogne au niveau des communes du Mont Dore et de la Bourboule.

Pour l'année 4 du contrat de rivière, on constate un faible engagement de la part des maîtres d'ouvrage, par rapport à l'année 3, avec uniquement une augmentation de 5% de leurs engagements (59% en année 3).

COORDONNEES

L'ANIMATRICE DU CONTRAT DE RIVIERE HAUTE DORDOGNE

Viviane BATTU, chargée de mission EPIDOR

Adresse:

EPIDOR - Antenne de Mauriac

BP22

Place Gambetta 15 200 MAURIAC

Tél: 04.71.68.01.94 Fax: 04.71.68.01.96

Mél : v.battu@eptb-dordogne.fr

Site INTERNET

www.eptb-dordogne.fr

Page contrat de rivière dans la rubrique « ACTIONS »